



MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta
93700 - Drancy

contact@mn-isolation.fr

09.87.36.22.75

09.81.38.17.24

mn-isolation.fr

Le Flocage Coupe-Feu

Sommaire :

- I) Protection des support avec le Flocage Coupe-Feu
- II) La différence entre le flocage pâteux et le flocage fibreux :
- III) Comment se déroule une prestation de flocage coupe-feu ?
- IV) Conseils et recommandations pour l'utilisation et l'application

I) Protection des support avec le Flocage Coupe-Feu :

Qu'il s'agisse d'un bien immobilier à usage privé (maison, immeuble) ou d'un bâtiment professionnel (commerce, parking, hangar, usine, entrepôt, bureaux etc.), il doit être protégé des risques inhérents aux incendies et au feu en général. Le fait d'appliquer un flocage coupe-feu permet une protection imparable de votre bâtiment. On parle de protection "passive" car elle revêt un caractère préventif. Le flocage coupe feu permet d'empêcher et de retarder la propagation des flammes, de stopper la progression de la fumée et de contenir les effets thermiques (chaleur). L'objectif de cette protection est de pouvoir gagner le maximum de temps face à un incendie pour permettre l'évacuation de toutes les personnes présentes dans le bâtiment en question. En matière de flocage coupe-feu vous verrez souvent les termes "1h" ou "2h" qui signifie la durée de résistance d'un élément face au feu (1 heure ou 2 heures) d'ou le nom flocage cf 1h ou flocage cf 2h ou cf 3h (CF signifie Coupe-Feu).

La protection CF peut aller d'un REI 1/4h à 6h suivant les supports et les PV valides afin de vous garantir un travail avec le respect des normes (flocage pare flamme, flocage coupe-feu et stable au feu).

Concernant les ERP (établissement recevant du public) ils sont soumis à certaines obligations de sécurité face au feu au niveau de la conception du bâtiment. Le flocage coupe feu peut donc faire partie de ces mesures obligatoires pour protéger le public des risques d'incendie (ainsi que les portes coupe-feu par exemple).

Il faut savoir que le flocage coupe-feu peut s'appliquer sur des bâtiments divers tels que des structures en béton ou en acier, mais également sur le bois et sur les conduits de ventilation, bac acier etc. C'est une solution polyvalente et efficace. Les supports suivants peuvent être également floqués : plafonds, cave, parking, murs, plancher bétons, hourdis béton, hourdis brique rouge, planchers en bois, plafonds en plâtre, bacs acier collaborant mais aussi les bardages métalliques ou les gaines de désenfumage, etc.

Le flocage coupe-feu ne doit pas être réalisé par des amateurs qui il en va de votre sécurité et de celles des occupants du bâtiment concerné. C'est pourquoi nous vous conseillons de faire appel à

Société Spécialisées en Protection Passive contre Incendie

Projection et Calfeutrement, Conduits, Habillages, Coupe-Feu - Peinture Intumescent

SARL au capital de 5000.00 € - APE 4329A - SIRET 801436361 00027 - RCS BOBIGNY - TVA FR 68 801 436 361



MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta

93700 - Drancy

contact@mn-isolation.fr

09.87.36.22.75

09.81.38.17.24

mn-isolation.fr

entreprise qualifiée comme MN ISOLATION, tous nos floqueurs sont formés et habilités à réaliser des flocages coupe-feu.

II) La différence entre le flocage pâteux et le flocage fibreux :

Le flocage coupe-feu est une appellation générique qui recouvre en fait plusieurs possibilités de revêtement. Nous allons vous expliquer ici plus en détail les nuances qui caractérisent ces deux types de produit (le flocage fibreux et le flocage pâteux), et dans quels cas de figure les privilégier ou non. En savoir plus.

• a) Le flocage pâteux, très résistant

Connu pour sa grande capacité de résistance, le flocage pâteux est un isolant qui est projeté directement sur le support (mur, plafond, plancher), par projection. En revanche, ce flocage pâteux doit impérativement être appliqué sur des surfaces lisses, dans le cas contraire il faut privilégier le flocage fibreux. Ce flocage a également des propriétés acoustiques (isolation contre le bruit, utile dans les commerces qui sont placés sous des habitations par exemple). La composition du produit est à base de plâtre.

• b) Le flocage fibreux, plus économique

Parlons maintenant de l'alternative pour le flocage coupe feu, il s'agit ici en l'occurrence du flocage fibreux au sujet duquel nous allons vous révéler tous les secrets! Avant toute chose il faut savoir que le flocage fibreux est conçu pour résister aux attaques de la moisissure mais également des nuisibles (insectes, rats etc.) car ce type de flocage est parfois appliqué dans des zones propices à ces problèmes telles que des caves ou des parkings. Le gros avantage du flocage fibreux pour un flocage coupe-feu est son aspect économique et la possibilité de le mettre en place assez rapidement. Sa composition est majoritairement de la laine minérale (ou laine de laitier), ce qui lui confère donc des propriétés d'isolant thermique également. Il est possible d'utiliser un durcisseur sur la surface du flocage fibreux afin de lui apporter plus de résistance, sans pour autant qu'il ne perde ses capacités anti-feu.

III) Comment se déroule une prestation de flocage coupe-feu ?

Comme toute prestation de bâtiment, le déroulé d'une intervention pour le flocage coupe-feu suit un schéma immuable : Tout d'abord nous visitons les lieux au préalable pour établir un devis au plus près des besoins. Nous vous conseillons sur la meilleure solution d'isolation coupe-feu à envisager selon vos impératifs, en prenant en compte le type de bâtiment et la configuration des lieux. Une fois cette visite terminée et le devis validé, nous intervenons concrètement à la date prévue pour le démarrage du chantier. Nous amenons sur place le matériel nécessaire ainsi que les moyens humains requis pour

Société Spécialisées en Protection Passive contre Incendie

Projection et Calfeutrement, Conduits, Habillages, Coupe-Feu - Peinture Intumescent

SARL au capital de 5000.00 € - APE 4329A - SIRET 801436361 00027 - RCS BOBIGNY - TVA FR 68 801 436 361



MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta
93700 - Drancy

contact@mn-isolation.fr

09.87.36.22.75

09.81.38.17.24

mn-isolation.fr

réaliser la tâche prévue. La durée du chantier dépend de la surface qui reçoit le flocage coupe-feu. Nous pouvons intervenir très rapidement en cas d'urgence (moins de 24h). Une fois l'intervention de flocage terminée, vous pouvez profiter de votre protection incendie passive et admirer la qualité de notre travail! De nombreux clients prestigieux ont fait confiance à nos services, notamment des commerces et des supermarchés (qui en tant qu'ERP sont soumis à des normes strictes de protection incendie).

IV) Conseils et recommandations pour l'utilisation et l'application

Les travaux de projection doivent être réalisés en respectant les conditions suivantes : L'exécution doit être effectuée par un personnel formé, ce que garantit la qualification de l'entreprise.

Les locaux sont hors d'eau et ventilés. La température du local et du support est supérieure à + 5 °C et inférieure à 45 °C.

Les supports en maçonnerie et béton sont secs (délai de séchage supérieur ou égal à 45 jours pour les supports neufs).

Les structures métalliques ont reçu, si les documents particuliers du marché (DPM) le précisent, la protection anticorrosion définie dans ceux-ci.

Pour les applications de protection incendie, il convient de se référer au procès-verbal de classement ou de caractérisation.

Les dispositifs de fixation d'ouvrage à exécuter après projection sont en place et les trémies rebouchées avant la projection afin de reconstituer la continuité du support.

L'ouvrage ne doit pas être soumis à des chocs ou à des vibrations pendant les travaux ni pendant la période nécessaire à l'acquisition des caractéristiques mécaniques du produit. Cette durée est fonction de la nature du produit et des conditions de température et d'hygrométrie.

Il est important de respecter scrupuleusement l'application des primaires d'accrochage préconisés. En cas de doute, prendre contact avec le service technique ou avec un agent technico-commercial.

Société Spécialisées en Protection Passive contre Incendie

Projection et Calfeutrement, Conduits, Habillages, Coupe-Feu - Peinture Intumescent

SARL au capital de 5000.00 € - APE 4329A - SIRET 801436361 00027 - RCS BOBIGNY - TVA FR 68 801 436 361